

Protection Juridique spécifique

- [Recours Civil](#)

En raison de travaux de voiries ou chez un voisin, la copropriété a subi des dommages.
Un locataire quitte l'appartement pris en location et occasionne des dégâts importants aux parties communes.
Suite à des travaux de rénovation dans son appartement, un copropriétaire cause des dommages à la copropriété.
- [Défense pénale](#)

Vous n'avez pas entretenu votre toiture, ce qui a causé la chute d'une tuile provoquant une blessure à un passant. Vous êtes poursuivi pour coups et blessures involontaires.
- [Défense civile](#)

Un tiers vous réclame une indemnisation suite à des dommages provoqués par l'immeuble et votre assurance Incendie (RC Immeuble) ne couvre jamais ce type de responsabilité. Nous prendrons en charge votre défense vis-à-vis du tiers.
- [Après Incendie et périls connexes](#)

Suite à un incendie dans la copropriété, vous estimez que l'indemnisation proposée par votre assureur Incendie n'est pas suffisante. Votre assureur Incendie refuse d'intervenir prétextant une faute grave ou un manque d'entretien.
- [Contrats d'entretien et corps de métier](#)

Les travaux de peinture de la façade commandés par l'ACP présentent de graves malfaçons.
Après des réparations au toit de l'immeuble, vous constatez un problème d'étanchéité.
L'entretien de l'ascenseur ou du chauffage a été mal réalisé.
- [Droit du travail et droit social](#)

Le gardien de l'immeuble conteste son licenciement.
La femme de ménage, salariée de l'ACP, a été licenciée et conteste son délai de préavis.
Vous êtes assigné par l'ONSS pour le paiement d'arriérés de cotisations sociales.
- [Droit administratif](#)

Vous souhaitez contester le permis de bâtir ou d'exploitation accordé au terrain ou bâtiment voisin.
La commune a décidé de vous exproprier d'une partie de votre terrain (jardin, parking, ...) et vous entendez vous défendre.
- [Insolvabilité des tiers](#)

Vous avez subi des dommages suite à des travaux effectués dans l'immeuble voisin, mais le tiers est déclaré insolvable.
Nous prenons l'indemnisation à notre charge.
- [Assistance dédommagement](#)

En jouant dans l'allée, un enfant endommage la porte du garage. L'assurance RC Familiale du responsable vous indemnise mais il reste la franchise à récupérer. Nous vous avançons le montant de la franchise.
- [Cautions pénale](#)

Si un membre du conseil dans le cadre de ses fonctions au sein de l'ACP est impliqué dans un accident et une caution pénale est exigée pour son maintien en liberté. Nous avançons les fonds.
- [Frais de recherche](#)

Suite à un dégât des eaux, vous faites appel à une Société de détection de fuite qui détecte que les dommages proviennent d'une infiltration par les murs extérieurs. Votre assurance Incendie ne prenant pas en charge cette cause, nous payons les frais de recherche.
- [Etat des lieux avant travaux](#)

Si un tiers voisin prévoit des travaux à proximité (rénovation, canalisation, voiries, ...), nous prenons en charge les frais d'un état des lieux avant travaux.
- [Assistance « recouvrement de charges »](#)

Un copropriétaire ne paie pas les charges de copropriété, nous faisons le nécessaire pour la récupération des charges impayées.
- [Assistance « autres contrats d'assurances »](#)

Votre assurance Responsabilité Civile « Conseil de Copropriété » refuse d'intervenir.
Vous souhaitez contester l'indemnisation de votre contrat « bris de machines » pour l'ascenseur.

Plafond d'intervention

Protection Juridique

Garanties	Plafond d'intervention	Délai d'attente	Formule de base	Formule étendue
Recours civil	62.500,00 €	aucun	X	X
Défense pénale	62.500,00 €	aucun	X	X
Défense civile	62.500,00 €	aucun	X	X
Après Incendie et périls connexes	62.500,00 €	aucun	X	X
Contrats d'entretien et corps de métier	20.000,00 €	aucun	X	X
Droit du travail et droit social	20.000,00 €	3 mois	X	X
Droit administratif	20.000,00 €	aucun	X	X
Droit fiscal	20.000,00 €	aucun	X	X
Insolvabilité des tiers	20.000,00 €	aucun	X	X
Assistance dédommagement	62.500,00 €	aucun	X	X
Caution pénale	20.000,00 €	aucun	X	X
Frais de recherche	1.500,00 €	aucun	X	X
Etat des lieux avant travaux	500,00	aucun	X	X
Légal Helpline	Gratuit	aucun	X	X
Assistance "recouvrement de charges"	20.000,00 €	3 mois		X
Assistance "autres contrats d'assurances"	20.000,00 €	aucun		X